

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté</i> <i>Égalité</i> <i>Fraternité</i>	 FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de La Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9	Saint-Denis, le 19 septembre 2023

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

**La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim
administratrice de l'Etat**

- Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu** le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté en date du 22 août 2023 portant désignation de **Mme Christelle PORTIER**, administratrice de l'Etat, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim à compter du 19 septembre 2023 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1.- Mission départementale risques-audit (MDRA) :

M. Patrick GAROT, administrateur des finances publiques adjoint, pour toutes affaires ressortissant de l'ensemble de la mission (MDRA).

1.1 Pour la partie maîtrise des risques :

Mme Julie ABRADOR, inspectrice des finances publiques, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- Les bordereaux d'envoi ;
- Les correspondances informatives destinées au bureau CE1D Contrôle Qualité des Comptes (ex-MVCG) ;
- Les courriers informatifs « Mission d'appui aux services déconcentrés ministériels ».

1.2- Pour la mission audit :

M. Hervé Charles BASSEZ, inspecteur principal des finances publiques, pour toutes affaires ressortissant de la mission départementale audit.

1.3- Pour la mission régies de l'État :

Mme Domoïna RAZAFINTSALAMA, inspectrice des finances publiques , pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les agréments donnés par le comptable assignataire pour les arrêtés de création/modification de régies et les arrêtés de nomination des régisseurs, suppléants et mandataires ;
- les avis favorables relatifs à la suppression des régies de police municipale.

2 - Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

M. Vincent POIRIER, agent contractuel de catégorie A+, responsable de la mission politique immobilière de l'État, pour toutes affaires ressortissant de sa mission.

3 - Pour la mission Cabinet – Communication – Accueil et services aux publics:

Mme Lori ALIBERT, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la mission Cabinet-Communication-Accueil et services aux publics, pour toutes affaires ressortissant de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Lori ALIBERT**, **M. Alain LE GUERNIC**, inspecteur des finances publiques, **Mme Sandrine PETETIN**, contrôlease des finances publiques reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que **Mme ALIBERT**, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Cette délégation de signature annule et remplace celle consentie en date du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.



Christelle PORTIER